Case
FRC
4589

LETTRE

A M. LE COMTE D'A.....,

DÉPUTÉ DE LA NOBLESSE

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX,

Ecrite par un de ſes amis le 8 Juin 1789.

MAW 8348

AVERTISSEMENT.

CETTE lettre n'étoit point deſtinée à voir le jour; mais nous avons cru que, dans les circonſtances, elle pouvoit être utile au public, honorable à l'Auteur, qui y montre les ſentimens d'un excellent citoyen, & ne pouvoit déplaire à l'Ecrivain célebre à qui elle eſt adreſſée, puiſqu'en rapportant pluſieurs traits de ſon Ouvrage, c'eſt rappeller à la Nation ſes titres de gloire.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LETTRE

A M. LE COMTE D'A.....,

DÉPUTÉ DE LA NOBLESSE

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX,

Ecrite par un de ses amis le 8 Juin 1789.

NE serons-nous jamais assez heureux, mon cher Comte, pour vous revoir quelquefois à Paris, & auriez-vous résolu de ne plus y revenir pendant toute la tenue des Etats-Généraux, ne fût-ce que pour y voir un moment vos amis, les rassurer sur leur inquiétude & vous armer vous-même, vous encourager par leurs conseils & leur opinion ?

Vous savez à quel point elle vous

a été favorable, cette opinion, & certes, c'étoit bien à juſte titre : qui plus que vous, mon ami, avoit mérité la confiance de la Nation, avoit annoncé plus de patriotiſme, une ame plus noble, plus élevée, & ſi fort au-deſſus de tous ces préjugés gothiques & barbares, dont une grande partie de nos Nobles a tant de peine encore à ſe détacher ?

Je vous ai mandé, il y a quelques jours, tout le plaiſir que vous m'aviez fait en me raſſurant ſur les faux bruits qu'on faiſoit courir ſur votre compte. Ces bruits ſe ſont encore renouvellés, & peut-être même, vous le dirai-je ? y avez-vous donné lieu par deux ou trois diſcours que vous avez prononcés à la Chambre des Nobles, & que nous avons vu imprimés ſous votre nom. Dans mon déſeſpoir, j'ai été reprendre votre premier & ſuperbe

Mémoire ; je l'ai relu d'un bout à l'autre, & me ſuis raccommodé avec vous. Non, me ſuis-je dit, cela n'eſt pas, & jamais je ne me perſuaderai que mon loyal & généreux ami puiſſe être & penſer différemment de ce que nous l'avons tous vu, de ce qu'il a écrit, de ce qu'il auroit ſigné de ſon ſang, & de ce qui nous a tant attachés à lui. Liſez ; ai-je dit à ceux qui m'en parloient, à tel endroit, à tel autre, & particulierement aux pages 61, 85, 92, 206, 246 de ſon éloquent plaidoyer, en faveur de la liberté? (1) Maintenant ajoutai-je, dites-moi ſi l'ame forte & vraiment patriote qui s'eſt exprimée avec tant d'énergie, peut changer de maniere d'être, & penſer aujourd'hui comme

(1) Ces paſſages ſe trouvent à la ſuite de la lettre.

le peuple de la Nobleſſe ? Oui, le peuple, car il en eſt dans tous les rangs. Ce qui conſtitue la vraie Nobleſſe, c'eſt l'élévation de l'ame, l'amour de la Patrie, & non l'attachement à des formes antiques & des diſtinctions qui, toutes vraies, toutes fondées qu'elles puiſſent être, deviennent puériles & odieuſes, quand, loin de nous réunir pour faire le bien, elles ne ſervent qu'à nous diviſer & à ſemer l'affreuſe diſcorde qui va nous perdre.

C'eſt pourtant aujourd'hui ce dont ces graves & reſpectables Etats-Généraux, ſi deſirés, ſi chers à la Nation, s'occupent uniquement & de préférence à tout depuis plus d'un mois; de ſavoir, par exemple, ſi le Tiers-Etat pourra ou non prendre le titre de *Communes*, comme s'il n'étoit pas très-naturel que les Députés des Communautés & des

Corporations du Royaume ſoient déſignés par ce nom des Communes, qui n'annonce d'autre diſtinction ou d'autre dénomination que celle de former & de repréſenter la plus nombreuſe partie de la Nation. Si d'auſſi légeres, d'auſſi minces querelles vont nous occuper, nous ſommes perdus.

Encore une fois, mon cher Comte, j'ai recours à vous, à la force, à la généroſité de votre ame, ſur laquelle j'ai toujours compté. Avec les talens, les avantages que la nature vous a donnés, la confiance que vous vous êtes acquiſe par vos Ouvrages, vous êtes dans le cas de vous faire un honneur infini; bien plus, de rendre les plus grands ſervices à la Nation; & vous en laiſſeriez échapper l'occaſion & le moment? Je ne le puis croire; & c'eſt au nom de tous vos amis, au nom de la Pa-

trie que je vous en ſomme ici publiquement.

S'il étoit queſtion d'intérêts moins chers, je ne vous preſſerois pas avec autant de chaleur ; mais les momens ſont ſi précieux, & ce que j'entends dire aujourd'hui de toutes parts ſur les funeſtes effets de la diviſion qui regne aujourd'hui entre les Ordres, m'effraye au point que je me croirois coupable, ſi je n'avois pas recours à vous, & à ce que je vous connois d'énergie & de force dans le caractère pour y porter remède.

En cauſant hier avec un de vos Députés de la Nobleſſe, que j'ai toujours beaucoup aimé, quoique je ſois loin d'approuver ſon reſpect pour une prétendue conſtitution qui n'eſt & ne peut être qu'un reſte déplorable de l'odieuſe féodalité, j'ai été fort étonné de l'entendre m'aſſurer qu'une partie de votre Ordre,

& même une très-grande partie de la Chambre du Tiers ne vouloit point qu'il y eût d'Etats-Généraux. Je vous avoue que d'abord je l'ai cru dans le délire; mais par réflexion, & en voyant la réſiſtance & les obſtacles qu'apporte la Nobleſſe, je crains bien qu'il n'ait que trop raiſon, puiſqu'infailliblement ce malheur ſeroit la ſuite néceſſaire de la diviſion qui regne aujourd'hui dans l'Aſſemblée, & qu'il eſt au pouvoir de la Nobleſſe de prévenir.

Soyez donc, mon aimable Comte, l'Ange conciliateur de tant de débats; entourez-vous des Députés de votre Ordre que vous connoîtrez pour bons & vrais Citoyens, & vous en trouverez beaucoup : que les autres fuyent loin de vous, & vous abandonnent, à la bonne heure, nous ne les regretterons pas. Avec ce cortége vénérable, allez porter

aux Communes des paroles de paix & d'union ; vous y ſerez entendu & reçu avec un applaudiſſement général ; c'eſt moi qui vous en aſſure ; & vous le ſerez enſuite avec tranſport par tous vos amis, & par moi en particulier, qui vous aime toujours de tout mon cœur, & qui attends ce moment pour vous décerner la Couronne civique.

Paris, le 8 Juin 1789.

EXTRAIT

De quelques paſſages du Mémoire de M. le Comte d'A..... ſur les Etats-Généraux.

PAGE 61.

En ces premiers ſiecles de gloire & de liberté, les François éliſoient leurs Rois, leurs Ducs & leurs Comtes : tous les bénéfices militaires amovibles à leurs choix, étoient le prix du courage, & la crainte de les perdre, le frein des lâches qui euſſent oſé conſpirer contre la liberté publique.

Les François, nés égaux, n'accordoient de diſtinctions qu'à ceux qui occupoient les dignités de l'Etat : mais déjà, ſous cette premiere dynaſtie, nous voyons ſe développer le projet de rendre les fiefs héré-

ditaires. De ce changement funeſte, devoit éclorre la Nobleſſe héréditaire, le plus épouvantable fléau dont le Ciel, dans ſa colere, pût frapper une nation libre.

PAGE 85.

Je me hâterois de franchir ces trois ſiecles d'oppreſſion & d'injuſtice, mais ils ont laiſſé des traces profondes qui influent encore ſinguliérement ſur notre exiſtence.

Le régime féodal n'exiſte plus, au moins ce qu'il eut de plus dangereux eſt anéanti : les droits odieux ſont abolis ; & les droits utiles qui ſe ſont conſervés, faiſant partie du droit de propriété, doivent être reſpectés tant qu'ils ne nuiſent pas à l'ordre ſocial.

Mais les fauſſes idées qu'enfanta la féodalité, ſubſiſtant encore quand leur cauſe eſt détruite, ont produit

ces Nobles, auſſi vains que foibles; cette Nobleſſe ennemie de la popularité, qui aſſiege le Trône, qui s'empare de tout par droit de naiſſance, & qui ſemble former autour des Rois, une Nation nouvelle, ennemie des Peuples.

Le nombre de ces Nobles, envahiſſeurs de toutes les places, de toutes les dignités de l'Etat, ſe multiplie à la Cour, tandis que la vraie Nobleſſe ſe rapproche du Peuple dans les Provinces, & que, frappée par le deſpotiſme, elle a enfin compris qu'il ne regne que ſur des ſujets déſunis de principes & d'intérêts; & que le plus preſſant beſoin devoit l'attacher à jamais au peuple, pour y trouver, en toute occurrence, un ſolide & véritable appui. C'eſt auſſi à la Cour que s'eſt élevée, en ce ſiecle, une nouvelle paſſion, reſte bizarre d'un ſiecle où l'on s'hono-

roit d'une nobleſſe romaneſque. Auſſi-tôt des noms oubliés, &, depuis dix ſiecles, enſevelis avec leurs vrais poſſeſſeurs, ont reparu : cette manie n'eût été que ridicule, mais le regne féodal a imprimé dans l'ame de nos Rois qu'il a aſſervis, un reſpect indeſtructible pour ces ſortes de chimeres, qui ſeules ont fait la fortune de pluſieurs grands noms, tout-à-coup reſſuſcités.

C'eſt un grand mal que ce reſte de vénération que nous ont tranſmis ces ſiecles de honte ; il nuit peut-être plus à l'Etat, que les fautes des Miniſtres, ou plutôt il a ſouvent occaſionné leurs fautes, & les calamités de la Nation.

PAGE 92.

Ce regne déſaſtreux (celui de Philippes LE BEL) eſt bien intéreſſant à connoître : c'eſt à cet époque

que la Nation reparut, & bientôt nous verrons nos Assemblées Nationales se ressaisir de nos imprescriptibles droits.

Mais la Noblesse héréditaire, réunie à l'hérédité des fiefs, ayant formé, au milieu de la Nation, un corps nombreux, dont la terrible puissance avoit enchaîné le peuple pendant trois siecles, il s'ensuivit qu'il exista dans la Nation une espece de Nation particuliere, qui avoit de hautes prétentions à soutenir, de grands intérêts à défendre ; & quand la politique des Rois & l'épuisement des tyrans féodaux eurent rendu au Peuple sa liberté, la Noblesse cessant d'être souveraine, se trouva encore si puissante, qu'elle forma un ordre séparé dans l'Etat.

Dès-lors les intérêts du Peuple furent distincts des siens ; elle tint ses délibérations à part.

Le Clergé, par le même motif, délibéroit sur ses intérêts ; le Tiers-Etat, ce corps le plus respectable de tous, ce corps où réside réellement la toute-puissance ; ce corps qui seul soutient l'Etat, qui est réellement la Nation, tandis que les autres n'en sont que les dépendances, étonné de sa nouvelle existence, encore effrayé par le souvenir de ses maux, parut, aux Etats de 1314, timide, soumis ; mais n'importe, il y parut enfin : sa seule existence devoit faire toute sa force ; & il n'est pas dans la nature que le Peuple, dans ses souveraines Assemblées, se soit long-temps asservi.

PAGE 206 & 207.

C'est lui (le Despotisme) qui, semant d'éternelles discordes entre tous les Ordres de l'Etat, éloigna la Noblesse & le Clergé du peuple.

Ces funeſtes erreurs, ces vains & odieux priviléges qui abuſerent nos peres, & auxquels de perfides conſeils les attachoient encore, ont toujours nourri dans ces aſſemblées, des principes de haine, dont le funeſte développement, dirigé par la politique habile du pouvoir abſolu, opéra ſouvent l'impuiſſance de ces aſſemblées, en empêchant une réunion plus redoutable aux Miniſtres, que la ruine de l'Etat.

Enfin le Deſpotiſme a détruit lui-même la cauſe de nos longues infortunes; ſa vaſte oppreſſion n'a heureuſement épargné aucune claſſe de Citoyens. Il nous a tous rendus égaux par l'uniformité de nos maux, & ſa longue imprévoyance nous a douloureuſement conduits par tous les ſentiers du malheur, à l'univerſalité de principes, au même vœu, à la même opinion.

Ces priviléges qui isolent, & qui nous ont coûté si cher, nous sont devenus odieux. Les siecles nous ont appris que les charges imposées par les Etats-Généraux, doivent être supportées par tous les Ordres de l'Etat; ils nous ont appris que les priviléges contraires à l'intérêt de tous, sont des embûches qui empêchent des coalitions salutaires, & qu'il faut n'avoir avec le peuple qu'un seul & même intérêt, pour faire toujours triompher la liberté, les loix, & sauver la république.

PAGE 246.

Mais quel nombre de Députés le Tiers-Etat doit-il élire? Les verbaux imprimés, ceux de la Bibliotheque du Roi, ceux que j'ai vus dans quelques Sénéchaussées où on les a conservés, varient à cet égard.

Mais quand les moyens positifs

ſur un auſſi grand objet manquent, c'eſt à la loi immuable de la nature qu'il faut recourir pour y ſuppléer.

Le Tiers-Etat eſt le Peuple, & le Peuple eſt la baſe de l'Etat ; il eſt l'Etat lui-même : les autres Ordres ne ſont que des diviſions politiques, tandis que le peuple eſt tout par la loi immuable de la nature, qui veut que tout lui ſoit ſubordonné, & que ſon ſalut ſoit la premiere loi de l'Etat, & le motif qui les autoriſe toutes.

C'eſt dans le Peuple que réſide la toute-puiſſance nationale ; c'eſt par lui que tout l'Etat exiſte, & pour lui ſeul qu'il doit exiſter.

Il faut donc que le nombre de ſes Députés égale au moins celui des deux autres Ordres réunis, afin que l'intérêt public prédomine toujours dans une aſſemblée qui ceſſeroit d'être nationale, ſi jamais l'intérêt

de quelque Ordre que ce ſoit infirmoit ou annulloit la volonté du Peuple.

Le Citoyen généreux, le loyal Chevalier qui a penſé, qui a écrit ces fortes, ces ſaintes vérités, mériteroit une ſtatue de ſes Compatriotes, s'il les ſoutient dans l'Aſſemblée de la Nation; *ſi no, no.*

FIN.